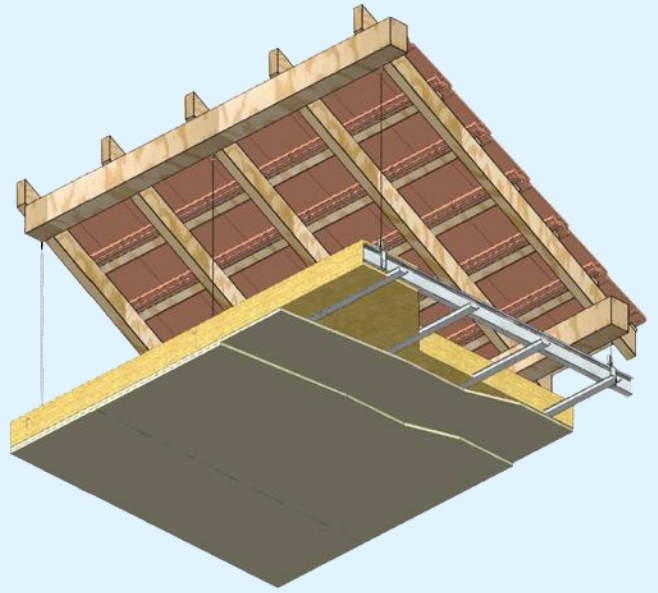


PLAFOND KNAUF I-TEC, R 120 SOUS CHARPENTE BOIS, 2KS25



DESCRIPTION DU SYSTEME

Plafond Knauf I-TEC sous charpente bois constitué par assemblage de deux plaques de plâtre KNAUF KS 25 vissées sur une ossature métallique Knauf. Le système est composé de :

- Plaques Knauf KS 25 ;
- Plaques Knauf KS 25 bords droits ;
- Fourrures MOB ;
- Cornière 25/30 ou Rail ;
- Vis TTPC 55 ;
- Laine de verre ;
- Ossature primaire I-TEC 100 ;
- Suspentes I-TEC ;
- Sabot I-TEC.

DOMAINE D'EMPLOI

Le plafond Knauf I-TEC sous charpente bois sont destinés à la réalisation d'ouvrages en :

- Neuf ou réhabilitation
- Locaux intérieurs classés EA – EB – EB+p

Ce domaine d'emploi est valide pour les ouvrages suivants :

- Les bâtiments d'habitation de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} famille ;
- Les ERP de catégorie 1, 2, 3, 4 et 5 ;
- Les IGH ;
- Les bâtiments soumis au code du travail.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Mise en œuvre selon :
 - NF DTU 25.41
- Justificatif de résistance au feu :
 - PV : 12-H-146 ext. 15/3 ext. 12/2

PLAFOND KNAUF I-TEC, R 120 SOUS CHARPENTE BOIS, 2KS25

Fiche Technique Système

KNAUF

Éléments constitutifs du système

Parements	2KS25
Nombre de peau	2
Ossature	I-TEC, Fourrure MOB
Masse surfacique du plafond complet (sans laine) [kg/m ²]	44

Résistance au feu

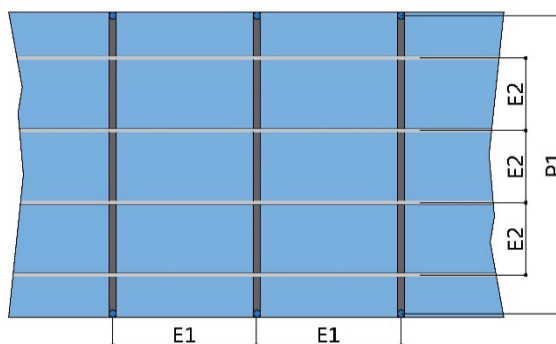
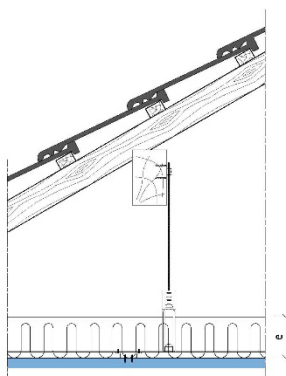
Type de support	Charpente bois
Classement de résistance au feu	R120
Isolation	Avec
Type d'isolant	Laine de verre
Épaisseur isolant [mm] (e)	100 à 400
Lame d'air mini [mm] (l)	200

Dimensionnement ^{(1) (2) (3)}

Ossature	I-TEC 100
Entraxe I-TEC (E1) [m]	0.9
Portée I-TEC (P1) [m]	2.8
Entraxe fourrure MOB (E2) [m]	0.4
Plaque	1^{ère} peau
Entraxe vissage sur fourrure MOB [mm]	300
Plaque	2^{ème} peau
Entraxe vissage sur fourrure MOB [mm]	150

Dispositions particulières de mise en œuvre

Performance Feu :	Consulter le PV de résistance au feu
Performance Acoustique :	Non
Autre :	Non



KNAUF

Zone d'Activités - Rue
Principale 68600
WOLFGANTZEN
www.knauf.com

SUPPORT TECHNIQUE
Tél: 0 809 404068
STK@knauf.com

La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont à données à titre d'information et sont limitées à une application en France Métropolitaine. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis de la réglementation, des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Procès-Verbaux d'essai, Documents encadrant la mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas ont également une valeur indicative et ne constituent nullement des documents contractuels.